Questions orales

M. Baker (Grenville-Carleton): Je suis content d'entendre qu'une telle réunion a eu lieu. Le député utilise-t-il ses bons offices en tant que ministre fédéral de la Couronne pour veiller à ce qu'une préoccupation qui, j'en suis sûr, est jugée légitime par tous les députés de la Chambre soit apaisée par le biais des amendements au projet de loi n° 1 qui seront présentés par le Québec, d'après ce qu'a dit le ministre de la Culture de ce governement?

M. Allmand: J'ai dit au président de l'Association des Inuit du nord québécois et aux représentants des Cris que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, tout ce qu'ils demandent pour m'assurer que l'accord soit entièrement respecté et ne subisse aucune transgression en raison du projet de loi nº 1. Nous sommes en train de prévoir certaines rencontres à Ottawa en vue d'étudier d'autres possibilités relatives à cette affaire. De plus, je ne laisserai pas proclamer le bill C-9 avant que toutes ces questions n'aient été résolues.

LA SANTÉ

LE RAPPORT SUR L'EMPOISONNEMENT À L'ARSENIC À YELLOWKNIFE—LES MOTIFS DE L'OPPOSITION DU D' BLEJER

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il s'agit du rapport qui a été déposé il y a quelques jours concernant les risques d'empoisonnement à l'arsenic à Yellowknife. L'un des experts qui a participé à cette étude, le Dr Blejer, et dont les services ont été retenus sur l'insistance de la Fraternité des autochtones et des Métallurgistes unis d'Amérique, s'est dissocié des conclusions de ce rapport, car, à son avis, il y aurait effectivement des risques d'empoisonnement pour les résidents de Yellowknife à cause de la mine. Le ministre peut-il nous dire s'il a accepté les conclusions générales sur les risques d'empoisonnement auxquelles en est venu le groupe d'étude et s'il a eu l'occasion de communiquer avec le Dr Blejer, autorité éminente en matière d'hygiène publique, pour savoir pourquoi il s'oppose aussi énergiquement aux conclusions du rapport?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, monsieur le président, le document en cause n'a pas été déposé à la Chambre puisque ce n'est pas un rapport du gouvernement, il s'agit plutôt d'un rapport de l'Association canadienne de santé publique. J'ai reçu copie de ce rapport et, hier, je l'ai rendu public par un communiqué de presse indiquant mon appui total aux conclusions et aux recommandations contenues dans ce rapport intérimaire. Un rapport final sera préparé dans quelques mois par le comité mis sur pied par l'Association canadienne de santé publique.

Quant aux commentaires du Dr Blejer, je les ai lus dans les journaux ce matin, et j'ai remarqué que le docteur en cause dit ne pas avoir reçu copie du rapport. J'aurais pensé qu'avant de faire des commentaires du genre de ceux qu'il a faits, il se serait donné la peine d'en obtenir copie et de lire le rapport. Je n'ai pas d'autres observations à faire sur la déclaration de ce médecin qui semble faire des déclarations avant même d'avoir lu les rapports qui sont publiés.

• (1450)

[Traduction]

LE RAPPORT SUR L'EMPOISONNEMENT À L'ARSÉNIC À YELLOWKNIFE—LES EXAMENS PAR LES MÉDECINS DE LA COMPAGNIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, le rapport recommande entre autres que les médecins de la compagnie s'occupent d'examiner les mineurs qui travaillent à cette usine. Je sais que le ministre connaît bien le problème de Thetford Mines, au Québec, où l'on avait eu recours aux médecins de la compagnie, et il a fallu des années avant que l'on découvre que les mineurs souffraient d'amiantose. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il approuve cette recommandation, c'est-à-dire que des médecins de la société examinent les travailleurs pour déterminer s'ils auraient été empoisonnés à l'arsenic? Le ministre convient-il qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêts, et que des médecins de son ministère ou des médecins indépendants devraient procéder à ces examens?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, monsieur le président, je rappelle à l'honorable député qu'il existe au sein de cette entreprise un syndicat qui est formé et reconnu légalement en vertu des lois sur les Territoires du Nord-Ouest. Il y a également une administration de l'entreprise. J'imagine aussi que l'entreprise et le syndicat dont il est question vont examiner le rapport et qu'ils en arriveront à leurs propres conclusions quant à la meilleure façon d'assurer la santé des employés de cette entreprise.

Quant à l'affirmation générale de l'honorable député, j'aimerais lui dire que j'ai plus confiance dans l'éthique professionnelle des médecins de ce pays que lui, semble-t-il.

LES PÊCHES

LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES PÊCHEURS DE HARENG DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, le 19 mai dernier je posais au ministre des Pêches et de l'Environnement une question par laquelle j'attirais son attention sur la situation critique de l'industrie de la pêche et spécialement de la pêche au hareng aux Îles-de-la-Madeleine, et cela pour la troisième année consécutive. En son absence, le ministre de l'Expansion économique régionale répondit que le gouvernement s'intéressait beaucoup à ce problème, et que de toute façon mes inquiétudes seraient portées à l'attention du ministre des Pêcheries et de l'Environnement dès son retour.

Étant donné que depuis la situation a empiré au point où les fumoirs sont vides et les usines de transformation d'autres espèces sont complètement ou à peu près inactives, privant ainsi les pêcheurs et les ouvriers de cette industrie de leur revenu, le seul sur lequel ils puissent compter, le ministre et son ministère songent-ils, de concert avec la province de Québec qui a aussi des responsabilités dans ce domaine, à mettre de l'avant un programme d'aide qui viendrait soulager cette population aux abois?